OBLIGATION GOUVERNEMENTALE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE PISCINE

Objet : Prévention des noyades
Formulaire d'autoévaluation concernant le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

---

Madame, Monsieur,

Le gouvernement du Québec a demandé à l'ensemble des municipalités d'élaborer un plan d'action afin que les piscines résidentielles soient sécuritaires pour tous. Qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Pour ces raisons, nous devons valider que vos installations sont conformes. Afin de nous aider dans ce processus, nous vous demandons de bien vouloir remplir et nous retourner le formulaire d'autoévaluation qui vous concerne. Vous pouvez vous le procurer, soit :

- En ligne : https://www.munladurantaye.qc.ca/pages/piscines ; ou
- En communiquant avec nous pour recevoir le formulaire correspondant papier.

Au plus tard le vendredi, 29 août 2025.

Pour en savoir plus sur la réglementation, vous pouvez consulter la page Internet du gouvernement : https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles .

Bon été! 😊

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cindy Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
2025-06-09

539, rue du Piedmont, La Durantaye (Québec) G0R 1W0
Téléphone : 418-884-3465 - Télécopieur : 418-884-3048
bureau@munladurantaye.qc.ca
munladurantaye.qc.ca